

Commission Recherche Plénière 11 avril 2023

Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

C. Autret, N. Batut, J.-C. Billaut, D. Boisseuil, B. Brizard, P. Boissé, I. Chourpa, J.-P. Fouquet, C. Gaudy-Graffin, B. Giraudeau, R. Grouille, K. Maheo, S. Mougin, A. Oudin, W. Raoul, S. Roland, L. Seabra, S. Servais

Invités : I. Guillouet

Excusés :

Ph. Canguilhem, P. Coutelle, G. Dubreuil, M.-L. Gély, S. Janniard, T. Josse, I. Laffez, M.-F. Lartigue, A. Madoeuf, M. Porcheron, B. Saulnier, S. Josso, S. Leturcq, C. Van Heijenoort, P. Vourc'h

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales
2. HCERES : visite du comité pour l'évaluation de l'établissement – constitution du panel
3. AAP : évolution des calendriers – annexe 1 – pour information
4. AAP Actions de Recherche Transversales – Examen des demandes – annexe 2 – pour décision

1. Informations générales

A – Direction de l'EA PAVEA

Suite à la démission du directeur d'unité et de la directrice adjointe, l'équipe d'accueil PAVEA n'a plus de direction. Des difficultés perdurent, et de nouvelles élections n'ont pas pu se tenir à ce stade. Des échanges sont en cours pour trouver une solution.

B – APR IR

La Région vient de transmettre les résultats des projets pré-sélectionnés. Pour l'université de Tours, il s'agit d'une bonne année avec 11 projets portés par l'UT sur les 23 retenus, dont 4 en SHS et un en SST avec le Lifat sur le patrimoine.

C - APR-IA

Emmanuelle Huver commence par rappeler le calendrier de cet appel à projets.

	2023
Date limite pour réception des lettres d'intention (et dans le courant de la période : échanges avec les porteurs)	2 mai
Commission ad hoc interne aux établissements	9 mai matin (UT)
Commission plénière (présélections) Annonce des projets retenus pour soumission complète	10 mai 10h-12h
Date limite de réception des projets présélectionnés complets	21 juin
Commission ad hoc interne aux établissements	28 ou 29 juin (UT)
Commission plénière (sélections)	05 juillet (avant ou après le COS ESRI)
Transmission finale des dossiers à la Région (réajustements possibles notamment au niveau du budget) et passage en commission Régionale dans le courant du 2nd semestre	Dans la foulée

La commission ad hoc de l'UT qui se tiendra le 9 mai au matin est constituée de membres de la CR. Après échanges, il est arrêté que la commission ad hoc sera composée comme suit :

- Patrick Vourc'h (secteur disciplines de santé)
- Catherine Gaudy-Graffin (secteur discipline sde santé)
- Géraldine Dubreuil (secteur sciences et technologies)
- Isabelle Laffez (secteur sciences et technologies)
- Marie-Laure Gely (secteur SHS)
- Philippe Canguilhem (secteur SHS)

Une seconde réunion composée des mêmes personnes aura lieu le 28 ou le 29 juin pour sélectionner les dossiers retenus parmi les dossiers pré-sélectionnés.

D – Modalités de votes de la CR

Les statuts de l'université de Tours ont fait l'objet d'une importante révision lors du Conseil d'administration du 3 avril dernier concernant le quorum et la majorité requise pour l'approbation des délibérations (article 20 des statuts).

Désormais, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, la moitié des membres en exercice doivent être présents ou représentés en début de séance pour que les délibérations soient valides.

Par ailleurs, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, une délibération est approuvée lorsqu'elle obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (et non plus la majorité absolue des membres présents et représentés). Toutefois, ces délibérations ne sont pas approuvées si la somme des abstentions et des votes blancs et nuls est supérieure ou égale aux suffrages favorables. Dans une telle hypothèse, un nouveau tour de scrutin doit être organisé.

Voici un exemple :

Nombre de membres constituant le conseil : 36

Nombre de membres en exercice : 35

Membres présents et représentés : 25

*Abstentions : 11
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 14
Pour : 8
Contre : 6*

*. Le quorum (18) étant rempli en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.
. La majorité requise pour l'approbation de la délibération s'élève à 8 voix, le projet de délibération a obtenu 8 voix favorables.
. Toutefois, la somme des abstentions et des votes blancs et Je (11) est supérieure au nombre de votes pour (8). Par conséquent, un nouveau tour de scrutin doit être organisé.*

Ces nouvelles règles s'appliquent à compter du 4 avril 2023. Elles sont opposables à tous les conseils centraux de l'université (CA, CAC, CFVU, CR), quelle que soit leur formation (plénière ou restreinte).

Vous pouvez retrouver les statuts de l'université, ainsi que les annexes aux statuts et le règlement intérieur, sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.univ-tours.fr/l-universite/recueil-des-actes/statuts>

2. HCERES : visite du comité pour l'évaluation de l'établissement – constitution du panel

Le HCERES (Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) se rendra dans les locaux de l'université de Tours du 23 au 25 mai, afin de réaliser l'évaluation de l'établissement pour la période 2018-2022. Dans le cadre de l'audit qu'il doit réaliser, il a souhaité entendre un panel de représentants du conseil d'administration, de la CFVU et de la commission recherche.

S'agissant de la commission recherche, et après échanges, les représentants suivants sont désignés pour constituer le panel de la CR qui rencontrera le comité d'évaluation du HCERES :

- Lydia Seabra (personnel BIATSS)
- Bruno Brizard (personnel BIATSS)
- Romuald Grouille (Étudiant doctorant)
- Patricia Coutelle (Enseignant-chercheur)
- Stéphane Servais (Enseignant-chercheur)

Ces entretiens auront lieu le mercredi 24 mai de 11.30 à 12.30. La durée sera d'une heure maximum et les groupes seront constitués en fonction des corps d'appartenance : un groupe de 8 personnes maximum pour les enseignants et enseignants-chercheurs du CA, de la CFVU et de la CR – un groupe de 8 personnes pour les BIATSS de ces trois instances également, et un groupe de 8 étudiants toujours des trois mêmes instances.

3. AAP : évolution des calendriers – annexe 1 – pour information

Emmanuelle Huver commence par présenter le calendrier des commissions Recherche sur l'année universitaire avec une vue synoptique des points récurrents.

Il est proposé de décaler dans le temps les AAP « petits équipements » (juin au lieu de septembre) et « colloques » (septembre au lieu d'octobre) afin de mieux répartir le travail pour la CR et de permettre aux collègues de disposer des financements et/ou des informations plus tôt dans l'année (et ainsi mieux organiser leurs dépenses).

Cette information n'appelle pas de remarque particulière.

4. AAP Actions de Recherches Transversales – Examen des demandes – annexe 2 – pour décision

Pour rappel, la Commission Recherche a fait évoluer le périmètre de cet AAP en l'ouvrant à la recherche participative et en augmentant pour ce faire la somme allouée (cf. CRP du 26 avril 2023). Le cahier des charges pour 2023 prévoit donc :

- 2 UR de 2 ED différentes ou 1 membre d'une unité de recherche de l'Université de Tours et une personne membre et représentante d'une organisation de la société civile (association, ONG, groupe d'habitants ou de professionnels, structure culturelle ou artistique, etc.)
- budget augmenté en conséquence : 70 000€ au lieu de 50 000€
- somme max par projet : 10 000€

Conformément au vote du budget de la commission recherche, en octobre dernier, l'enveloppe globale consacrée à cet appel est donc de 70 000 €.

A l'issue de cette cinquième campagne, 10 dossiers ont été réceptionnés pour une demande financière à hauteur de 98 500 € : 4 projets relèvent de la recherche participative et 6 projets d'une collaboration entre 2 unités de recherche de l'UT. Deux rapporteurs par projet ont été désignés pour les examiner.

Après avoir écouté les rapporteurs, Emmanuelle Huver propose de retenir 8 projets, avec l'allocation d'une enveloppe variant entre 8 000€ et 9 000 € pour chacun de ces projets.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition**

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.